

Voici la traditionnelle "lettre de rentrée" regroupant toutes les informations nécessaires à une rentrée dans la sérénité : merci de la lire attentivement ! Cette circulaire veut répondre à toutes les questions pratiques et matérielles qui se posent inévitablement à l'aube d'une rentrée scolaire... A tous, bonne lecture attentive !

M. LETISSIER  
Chef d'établissement

## Renseignements pratiques



Retrouvez sur notre site [www.lyceemarienoel.fr](http://www.lyceemarienoel.fr) le détail des **jours et heures de rentrée** selon la classe de l'élève.

Le jour de la rentrée, les élèves apportent de quoi écrire + **carte génération**. Ils recevront leur journal de classe et leurs livres, prendront connaissance de leur emploi du temps et de l'organisation du lycée.

**le Lundi 02 septembre 2024**



**Pour toutes les classes** : Démarrage des cours selon l'horaire annoncé le jour de rentrée (Emploi du temps).

### 1- HORAIRES DES COURS

Le lycée est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

Pour faciliter la fluidité du passage des élèves en restauration, les cours de certaines classes pourront s'arrêter à 11h45 pour reprendre à 12h40.

Le Mercredi après-midi, il peut y avoir des cours dans certaines classes du lycée dont l'horaire est plus chargé.

Selon leur gravité, les retenues seront organisées soit le Samedi matin et/ou durant les vacances.

### 2- FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures sera mise sur le site internet du lycée : [www.lyceemarienoel.fr](http://www.lyceemarienoel.fr)

### 3- MANUELS SCOLAIRES/FORFAIT PEDAGOGIQUE

#### ↳ Financement



Le Conseil des Hauts de France accorde à tous les lycéens domiciliés dans la Région une « **Carte Génération** » dont le montant varie en fonction de la classe d'entrée.

✓ **Pour les nouveaux élèves (1<sup>ère</sup> inscription au lycée) : A partir du 28 juin 2024, vous devez commander votre Carte Génération, demande en ligne, en vous connectant sur le site de la Région :**

<https://generation.hautsdefrance.fr/>

ou en téléchargeant sur votre Smartphone l'application **Génération#HDF**

Votre carte sera envoyée à votre domicile sous 10 jours.

✓ **Pour tous les autres lycéens** : C'est le lycée MARIE NOEL qui se charge de la mise à jour des informations et de la revalidation de la Carte Génération.

Montants alloués sur la Carte Génération :

- 1<sup>ère</sup> année de cycle : 100€
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année dans le même cycle : 55€

Afin de financer une partie de l'adhésion aux abonnements (les livres, les cahiers de TP, ainsi qu'une partie du coût de la tenue professionnelle obligatoire dans certaines filières, les sommes suivantes seront prélevées sur votre Carte Génération :

- **Pour tous les élèves de Première année de cycle, soit les secondes GT et professionnelles, les 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers, les 4<sup>ème</sup> DA et les Premières années de CAP : **prélèvement de 70€.****

- **Pour toutes les autres classes : prélèvement de 55€**

**L'élève devra donc être en possession de sa carte le jour de la rentrée.**

### 4- TRANSPORTS SCOLAIRES

**Les élèves âgés de moins de 18 ans voyagent gratuitement sur tout le réseau ILEVIA.**

Pour cela, votre enfant doit être en possession d'une carte PASS-PASS préalablement chargée d'un titre de transport « moins de 18 ans ».

**Pour les élèves majeurs**, il faut être en possession d'une carte PASS-PASS chargée d'un titre de transport « 4-25 ans ». Toutes les démarches pour obtenir ces titres de transport sont réalisables sur le site internet d'ILEVIA ou en agence.

**Pour les élèves en situation de handicap**, vous pouvez effectuer une demande de transport gratuit sur le site <https://transportscolaire-handicap.lenord.fr>.

### 5- ASSURANCE

Le contrat souscrit par l'établissement, auprès de la compagnie Assurances F.E.C., pour l'ensemble des élèves, couvre les risques d'accidents scolaires qui pourraient survenir à votre enfant au lycée pendant toute l'année scolaire. L'indemnisation en frais médicaux intervient, s'il y a lieu, en complément des remboursements que vous pouvez obtenir de la Sécurité Sociale et/ou des éventuels organismes complémentaires auxquels vous adhérez



#### Que faire en cas d'accident ?

Afin de préserver vos droits, il faut **immédiatement** prévenir le secrétariat des élèves ou la vie scolaire, et indiquer nom, prénom, date de naissance de l'élève, date et heure de l'accident, lieu et circonstances de l'accident, siège et nature des lésions, nom, prénom et adresse de deux témoins (surtout s'il s'agit d'un accident de trajet).

La compagnie Assurances F.E.C. vous contactera personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

**REMARQUE** : Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale, au titre des accidents du travail, lorsqu'ils travaillent en atelier ou en laboratoire. Pour les élèves des classes technologiques et professionnelles, cette couverture est étendue à tous les accidents survenant au cours de la vie scolaire.

Si un accident survient dans ces circonstances, la famille doit impérativement nous demander de lui délivrer une feuille de soins à présenter au médecin et au pharmacien, et n'a rien à déboursier.

Les modalités de prise en charge des élèves en stage sont indiquées dans la convention signée avec l'entreprise.

**Attention : l'accident du travail doit être obligatoirement déclaré dans les 24 heures.**

#### Responsabilité Civile de l'élève

La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents / responsables. Celle-ci est comprise dans votre contrat Multirisque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.

Aussi, l'usage d'un véhicule à moteur, quel qu'il soit, y compris les cyclomoteurs, vous oblige à contracter personnellement, une assurance pour ce véhicule. Les accidents matériel et corporel (conducteur ou passager) résultant de l'usage d'un véhicule à moteur ne sont pas couverts par le contrat de l'établissement.

## 6- BOURSES Attention Il y a du changement !!

Pour les boursiers, la bourse n'est plus reconduite automatiquement. Pour les non-boursiers, la campagne de printemps de se fait plus.

**Donc boursier ou non boursier, si vous désirez bénéficier de la bourse, il faut remplir un dossier CHAQUE ANNEE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE !!**

Contact : Mme STANCZYK (Tél. 03 20 25 99 90)  
[cstanczyk@eic-tourcoing.fr](mailto:cstanczyk@eic-tourcoing.fr)

## 7- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève en recevra d'office **2 exemplaires** la première semaine de la rentrée. **Il est donc inutile d'en réclamer avant.**

# La vie au lycée

## UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année :

- Chef d'établissement : M. LETISSIER
- Adjoint de direction : M. DUBOIS
- Adjointe en pastorale scolaire : Mme FERET

### Collège et LGT

- Conseillère Principale d'Education : Mme DAVIAUD

### LP

- Conseiller Principal d'Education : M. BELLEVILLE
- Personnel de vie scolaire : Mme LEPRETRE, M. ROKIA, Mme HALASSA

### Service administratif

- Secrétariat de direction : Mme VANDEWAETER
- Accueil des élèves : Mme STANCZYK et Mme FRANCISCO
- Gestion de la facturation : Mme DELOBELLE
- Stages et livres : Mme STANCZYK
- Secrétariat des élèves, bourses et transports : Mme STANCZYK
- Gestion des casiers : Mme DELOBELLE

## 1. LA RESTAURATION

A la fin de la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée de septembre, tous les élèves doivent être inscrits soit comme externes soit comme demi-pensionnaires :



↳ **S'ils sont externes**, ils peuvent bien sûr déjeuner occasionnellement et **doivent régler d'avance leur repas** en espèce ou par chèque au bureau de Mme DELOBELLE ou par carte bancaire à distance via votre espace internet Ecoledirect.

↳ **S'ils sont demi-pensionnaires**, le jour de la rentrée, les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine.

Seuls les repas non pris pour raison médicale (arrêt maladie ou hospitalisation) seront remboursés sur présentation d'un certificat médical (les 3 premiers jours d'arrêts ne seront pas remboursés)

Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année (sauf passage d'externe à ½ pensionnaire toujours possible). Le prix annuel est calculé sur une base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année. Les jours de stage et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr pris en compte.

**Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**

Aucune possibilité de sortie après le repas.

Un élève garde la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire les jours ne faisant pas partie de son forfait demi-pension. Dans ce cas, il devra payer à l'avance, la veille durant la récréation du matin, le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi au bureau de Mme DELOBELLE.

Pour les repas, les élèves choisissent 1 plat + 2 périphériques (entrée et dessert). Une nouvelle entrée chaque jour, 1 plat chaud différent chaque jour. Certaines propositions peuvent être une production culinaire suite à un cours pratique des formations spécifiques du lycée.

**Attention** : Il n'est pas possible de prendre un repas extérieur dans les locaux du Lycée.

## 2. COMMUNICATION NUMERIQUE



En début de cycle vous recevrez un « identifiant » et un « mot de passe » qui vous permettront de consulter, via le site Ecole Directe, **toutes les informations pédagogiques** concernant votre enfant : notes, sanctions, retards, absences, informations diverses ; vous pourrez également par le biais de ce site consulter votre situation financière.

**Attention !** ces codes sont à conserver tout au long de sa scolarité au lycée Marie Noël.

### Remarque sur l'utilisation d'Internet

Internet est un outil remarquable, voire indispensable... sous réserve que les parents sachent en contrôler l'usage qu'en font leurs enfants :

- l'usage d'Internet s'avère pratique pour tous les travaux de recherche demandés par les enseignants... à condition de ne pas se contenter d'un simple "copier-coller",
- le danger est d'y passer trop de temps, au risque de négliger le travail personnel, la vie sociale et même le sommeil.

**Nous conseillons à tous les parents la plus grande vigilance sur ce sujet.**

## 3. VIE SCOLAIRE

### a- Points pratiques

- De nombreux lieux publics (couloirs, cour de récréation) sont placés sous **vidéo surveillance** afin de garantir la sécurité des élèves.
- La salle d'étude est équipée d'ordinateurs portables.
- **Utilisation du garage à vélo** : pour les élèves venant à vélo ou scooter, l'utilisation de ce garage est obligatoire et les engins doivent toujours être cadenassés.
- **Tenue des élèves en laboratoire ou atelier** : tous les élèves du lycée doivent avoir une blouse blanche de coton pour les cours de Sciences Physiques et de SVT.
- Dans les sections du LP, des **tenues vestimentaires professionnelles** (blouse, chaussures de sécurité, veste, pantalon...) seront fournies aux élèves en début d'année scolaire selon les formations, ces équipements seront utilisés dès la seconde et pour les 2 ou 3 années de préparation à l'examen professionnel.

### b- Conseils pour un bon suivi scolaire de la part des parents

Les parents doivent impérativement suivre la scolarité de leur enfant...



- en l'interrogeant au quotidien sur ce qu'il vit au lycée,
- en consultant régulièrement son journal de classe,
- en s'informant de ses résultats scolaires, notamment par le site Internet <https://www.ecoledirecte.com> (le mot de passe vous sera transmis en début d'année) ;

**enfin** :

**En n'hésitant pas à solliciter un rendez-vous avec les Professeurs des matières, les Professeurs Principaux, les Conseillers Principaux d'Éducation, l'Adjoint de Direction ; Les rendez-vous peuvent être demandés par le biais du journal de classe ou par l'envoi d'un message sur le site Ecole Directe.**

Un système d'alerte par SMS permet d'aviser les familles d'une absence non signalée. **Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour.**

**POUR RAPPEL** : le port de tout couvre-chef ainsi que le chewing-gum sont interdits dans l'enceinte de l'établissement ainsi qu'en sortie scolaire.

## 4. LA PASTORALE

Etablissement catholique d'enseignement, le lycée permet aux élèves de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne, à leur recherche de sens à la vie, à l'ouverture aux autres et à l'entraide. Ces propositions s'articulent autour de différents axes :



### ➤ les temps forts :

**Avec le diocèse** : le pèlerinage à Taizé (vacances de Toussaint)

**Avec le lycée** : les célébrations (Noël et Pâques), le groupe de partage et de découverte, la préparation aux sacrements, notamment la Confirmation mais aussi le baptême, sont autant de rendez-vous pour ceux et celles qui veulent, à leur rythme, vivre leur foi et partager l'Évangile tout au long de l'année.

➤ **les actions d'entraide et de solidarité** : collectes alimentaires, **accompagnement des malades lors du pèlerinage à Lourdes avec le Train Bleu (une semaine en Juin pour les élèves de 2nde)**, rencontre d'associations caritatives locales et nationales : chacun est invité, à sa façon, à se mettre au service des autres.

➤ **les temps de partage et de réflexion** : une proposition sera faite pour permettre à chacun de s'exprimer, partager ses idées et de s'enrichir mutuellement.

Ces propositions sont coordonnées par une équipe de membres de la communauté éducative et MME FERET animatrice en pastorale.

## 5. SANTÉ

Notre établissement ne dispose pas d'une infirmerie. Les situations de santé sont gérées par la vie scolaire et l'équipe de direction.

**Les interventions sont prioritairement destinées à la prise en charge des urgences. Les pompiers peuvent être appelés si la situation le demande.**

Concernant la santé de votre enfant :

- Une fiche sanitaire (document confidentiel) est distribuée avant l'année scolaire. Elle doit être complétée avec précision pour permettre l'efficacité des premiers secours.
- Si votre enfant est dispensé partiellement ou totalement d'EPS, il vous faudra **fournir un certificat médical directement à son enseignant d'EPS ainsi qu'une copie à la vie scolaire.**

## 6. ASSOCIATION SPORTIVE



Le midi et le mercredi après-midi, l'Association Sportive propose aux élèves différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL.

**Une participation de 2€ par activité** est demandée afin de couvrir les frais de licence.

L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'association sportive scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débuteront à la fin du mois de septembre.

Responsable : M. ROME

Contact : le professeur d'E.P.S. de votre enfant.

## 7. L'ASSOCIATION DE PARENTS



Si nos établissements peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents !



Dans cet envoi, vous trouverez **une circulaire spécifique** vous expliquant le rôle de l'association et l'importance de l'adhésion. Si vous souhaitez participer à ses activités (conseil d'administration, parents correspondants de classe, BDI...), vous êtes invités à adresser un mail directement à l'association APEL :

[apeleicmarienoel@gmail.com](mailto:apeleicmarienoel@gmail.com)

Votre participation à l'APEL permet de vous faire bénéficier de certaines aides. N'hésitez pas à participer aux réunions d'APEL pour exprimer un avis sur les projets proposés.

## 8. RECENSEMENT / JDC

Pour se présenter aux examens soumis à l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, ...), les élèves français doivent fournir une attestation de participation à la JDC (Journée de Défense et Citoyenneté) ou une attestation de recensement s'ils n'ont pas encore été convoqués à la JDC.

Par conséquent, tous les français, filles et garçons doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans à la mairie de leur domicile ou en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> si le e-recensement est possible dans leur commune.

Suite à ce recensement, les élèves seront convoqués à la JDC (Journée de Défense et Citoyenneté).

**Il est indispensable de faire les démarches dès 16 ans sous peine de ne pouvoir être inscrit aux examens.**

## 8- DATES DES VACANCES 2024-2025

**Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier.**

- **Toussaint** : du Vendredi 18 octobre 2024 après la classe au lundi 04 novembre 2024 au matin.
- **Noël** : du Vendredi 20 décembre 2024 après la classe au lundi 06 Janvier 2025 au matin.
- **Hiver** : du Vendredi 07 Février 2025 après la classe au lundi 24 Février 2025.
- **Printemps** : du Vendredi 04 Avril 2025 après la classe au mardi 22 Avril 2025 au matin
- **Pont de l'ascension** : du mercredi 28 mai 2025 après la classe au lundi 02 juin 2025 au matin.
- **Début des vacances d'été** : Vendredi 04 juillet 2025



# Règlement financier du Lycée

## Tarifs 2023-2024

### 1. CONTRIBUTION FAMILIALE

Afin que l'ensemble scolaire EIC reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction du montant du quotient familial que vous pouvez calculer à partir de votre avis d'imposition.

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

Tarif	Quotient familial	Scolarité sur 10 mois
Tarif 1	Moins de 6000 €	37 € / mois
Tarif 2	Entre 6000 € et 12000 €	42 € / mois
Tarif 3	Entre 12000 € et 18000 €	47 € / mois
Tarif 4	Entre 18000 € et 24000 €	52 € / mois
Tarif 5	Plus de 24000 €	57 € / mois

**Remarque** Ce tarif est un tarif "tout compris" ; il comprend les frais divers, les frais couvrant la prime d'assurance, le livret scolaire, le journal de classe, l'entrée à la piscine, la carte d'identification, les frais d'exams blancs (papeterie), etc...

**Le tarif correspondant à vos ressources financières (A-B-C-D ou E) sera indiqué dans le document intitulé "engagement financier".**

**Contribution de solidarité diocésaine : une participation obligatoire s'ajoutera à votre contribution familiale pour faire vivre la solidarité dans les établissements. Elle s'élèvera à 2,20€ par mois et par enfant.**

### 2. IMPAYES :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève.

### 3. ADHESION A L'APEL



Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère !

Ainsi donc, **sauf si vous avez exprimé avant le 01 septembre par mail votre refus d'adhérer - à l'attention de Mme Delobelle [adelobelle@eic-tourcoing.fr](mailto:adelobelle@eic-tourcoing.fr) ou - à l'attention de la présidente de l'APEL [apeleicmarie-noel@gmail.com](mailto:apeleicmarie-noel@gmail.com)**

la facture annuelle fera apparaître la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves (APEL) s'élevant à 16€ pour l'année. Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation sera de 4€ pour les autres enfants.

### 4. RESTAURATION

Dès la rentrée, les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine. Les élèves disposent d'une carte d'accès qui permet de contrôler que les repas pris correspondent au nombre et jours choisis

**Attention, le choix de ce régime engage les parents pour l'année.** (Sauf passage d'externe à ½ pensionnaire toujours possible), quelque soit la semaine A ou B de l'EDT de l'élève. 

Voici les tarifs proposés à tous les élèves de l'ensemble scolaire EIC :

⇒ **Le repas pour les externes**

Les élèves externes qui souhaitent prendre un repas occasionnellement peuvent l'acheter **au préalable** au bureau de Mme DELOBELLE, au prix de **6,60€ l'unité.**

⇒ **La demi-pension "complète" 4 ou 5 repas par semaine**  
Formule destinée à alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour au lycée, **soit 5,10€ le repas**

⇒ **La demi-pension 2 ou 3 repas par semaine**  
**Moins cher qu'à l'unité, le repas est facturé 5,60€.**

- **Aucun remboursement** ne peut être effectué lorsqu'un élève demi-pensionnaire décide, **à son initiative**, de ne pas déjeuner **en cas d'aménagement d'horaire.**
- le prix annuel est calculé sur la base forfaitaire du **nombre de repas prévus** pour l'année. Les semaines de stage, les journées pédagogiques, les aménagements liés aux examens et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr prises en compte.
- **Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**
- Nous vous rappelons qu'un **élève demi-pensionnaire doit régler ses repas « non prévus initialement »** au bureau de Mme DELOBELLE, il bénéficie dans ce cas de son tarif DP.

### 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

 La facturation est annuelle et vous sera transmise au début du mois de novembre ; une facture complémentaire peut être établie pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. Elle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités :

⇒ **1<sup>ère</sup> possibilité : paiement par prélèvement automatique**

**Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis.** 10 prélèvements seront effectués à partir du 5 des mois de d'Octobre à Juillet inclus. **Le 1<sup>er</sup> prélèvement d'octobre sera de 90€** ; le montant des autres prélèvements correspondra au solde de la facture divisée par 9.

Cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours provisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue. **Si cette solution vous intéresse, merci de transmettre la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB. (engagement financier joint au dossier d'inscription ou de réinscription)**

⇒ **2<sup>e</sup> possibilité : paiement en une fois ou en 4 fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps), où la scolarité doit être totalement réglée avant la fin du mois d'avril.**

Ce paiement peut se faire :

- **Par chèque bancaire** envoyé par courrier ou déposé au bureau de Mme DELOBELLE (ne pas oublier de porter au dos du chèque votre code comptable commençant par 4111... (visible en bas de la facture))
- **En espèces** uniquement auprès de Mme DELOBELLE (fermé le mercredi toute la journée) contre un justificatif de règlement. Contact : [adelobelle@eic-tourcoing.fr](mailto:adelobelle@eic-tourcoing.fr) (Tél. 03 20 25 99 87)
- **par carte bancaire** en direct à l'accueil du 27 rue du dragon à Tourcoing ou à distance via votre espace internet Ecole-directe

**Compte tenu de la modicité de nos tarifs, merci de payer les factures à échéance demandée !**

### 6. QUELQUES RÈGLES

- L'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent **un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire.**
- La facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement
- Une fois l'élève inscrit officiellement à l'examen par l'établissement, **la scolarité annuelle est due**, même en cas d'abandon d'études en cours d'année
- Pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique est déduit du montant dû
- Aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables
- **En cas de problème, merci de bien vouloir contacter Mme DELOBELLE (Tél. 03 20 25 99 87) – gestion de la facturation sur le site du lycée Marie Noél ou à rencontrer sur RDV le chef d'établissement M. LETISSIER**